

NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

70 N° 1 1948

De l'obéissance à l'Église

André DE BOVIS (s.j.)

p. 20 - 47

<https://www.nrt.be/fr/articles/de-l-obeissance-a-l-eglise-2768>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

« *Qui vous écoute m'écoute* » (Luc, 10, 16).

Ce texte si court, matériellement insignifiant, recèle tout le secret de l'obéissance catholique, parce qu'il en est le principe, parce qu'il en dessine la forme, parce qu'il en mesure l'étendue. Cette phrase grosse de conséquences, Notre-Seigneur Jésus-Christ nous la livre sans commentaire, à la manière d'une évidence qui se passe d'explication. Est-il besoin cependant de remarquer qu'elle demeure vraiment mystérieuse à l'esprit qui l'interroge ?

Toutefois, avant de chercher à pénétrer ce mystère, remarquons que cette affirmation du Christ détermine quels sont ceux à qui s'adresse la loi de l'obéissance chrétienne. Dans sa généralité, cette formule nous enseigne que la loi est universelle.

Celle-ci ne commande pas seulement à quelques fidèles s'efforçant à la perfection de l'obéissance, mais à tous ceux qui reconnaissent Jésus-Christ dans ses Apôtres et ses successeurs. Ainsi, il apparaît avec évidence qu'il n'est, dans l'Eglise, qu'une seule obéissance à l'Eglise ; il est manifeste que le précepte en est le même pour tous les baptisés, dans sa substance sinon dans ses modalités. Tous, laïcs, prêtres ou religieux, relèvent d'un seul et même principe d'obéissance.

Cette remarque faite, on voudrait dire ici ce qu'est en nous, ce qu'est pour nous la loi de l'obéissance catholique, ce qu'elle doit être du moins. Aussi, pour éclairer un peu les simples mots du Christ — sans prétendre tout dire —, pour apprécier le moins mal possible le programme qu'ils tracent, on voudrait dans les pages qui suivent examiner d'abord quelle est l'inspiration de l'obéissance, dire son âme. Or, son âme est la charité.

Mais alors il apparaît bientôt que la charité qui l'anime provoque au cœur de l'obéissance deux mouvements divergents, tous les deux magnifiques. Nous suivrons donc la dialectique inhérente à chacun de ces deux mouvements et nous serons amenés à constater que l'un comme l'autre, exclusivement suivi, est destructeur de l'obéissance elle-même.

Telle est l'antinomie surprenante à laquelle on aboutit. Peut-on surmonter la contradiction ? à quelles conditions cela est-il possible ? Ces questions sont d'importance capitale et c'est la réponse à ces questions que l'on voudrait formuler enfin ⁽¹⁾.

(1) Voir, sur d'autres aspects de l'obéissance, les articles du P. Fr. T a y m a n s dans cette revue : 1945, p. 919 suiv., *Contrefaçons de l'obéissance* ; 1947, p. 487 suiv., *Missions divines et obéissance humaine*.

I

S'il est vrai que la charité est le lien de la perfection, il est aussi vrai que l'une des fibres du lien de la perfection est constituée par l'obéissance. Il s'agit là d'une inclusion naturelle et surnaturelle, nullement artificielle. C'est la charité qui provoque à l'obéissance et la produit, à telle enseigne qu'on ne saurait enlever à la charité son inclination à l'obéissance sans la détruire immédiatement.

L'obéissance n'est pas formellement la charité. Cela est indiscutable. Et cependant la charité est inconcevable sans l'obéissance, parce que tout amour est inconcevable sans l'union à celui qui est aimé. Mais l'amitié, les affections humaines n'ont pas encore trouvé, depuis que le monde existe, d'autre signe efficace de l'union que l'abandon de la volonté propre, le rejet des désirs trop personnels, la soumission à la volonté, aux désirs, aux pensées d'un autre, celui que l'on aime. L'amitié, l'affection nous pressent de céder, de nous abandonner nous-mêmes. N'est-ce pas déjà toute l'obéissance qui s'annonce ?

Saint Thomas qui, aux lecteurs pressés, paraît ne point savoir regarder le concret, l'avait noté avec sa précision coutumière, quand il parle « de la charité qui ne peut exister sans l'obéissance... C'est pourquoi, ajoute-t-il, l'amitié fait vouloir et ne pas vouloir les mêmes choses » (2^a 2^{ae}, 104, 3 c).

Cette loi si humaine, la Révélation ne la contredit pas. Saint Jean nous a-t-il assez répété que l'amour envers Dieu ne pouvait se traduire que dans l'obéissance ? « Si vous m'aimez, gardez mes commandements » (Jean, 14, 15). « Vous êtes mes amis, si vous faites ce que je vous ordonne » (Jean, 15, 14). « Celui qui connaît mes commandements et les observe, voilà celui qui m'aime » (Jean, 14, 21). Il y a donc un signe irréfutable de l'amour, c'est la soumission à celui qu'on aime. Et si Jean a su le déclarer avec un relief saisissant, saint Matthieu n'a garde d'y contrevenir : « Ce n'est pas celui qui dit : Seigneur, Seigneur, qui entrera dans le royaume des cieux, mais celui qui fait la volonté de mon Père qui est dans les cieux, celui-là entrera dans le royaume des cieux » (Mt., 7, 21).

Plus tard, viendra saint Benoît et c'est toujours le même signe, le signe irréfragable de l'amour, l'obéissance, qui est exigé de l'âme monastique : « Elle (l'obéissance sans retard) convient à ceux qui estiment n'avoir personnellement rien de plus cher que le Christ » (*Règle*, chap. 5). D'autres fondateurs d'Ordres, au cours des siècles, réclameront de leurs disciples le même signe.

Signe de la charité, l'obéissance l'est incontestablement. Mais elle ne l'est, elle ne peut l'être que parce qu'elle est produite par la charité. En celle-ci, l'obéissance puise toute sa sève, elle se nourrit de cette « substantifique moëlle ». C'est bien cela que les auteurs spiri-

tuels échelonnés au long des siècles proposent à l'imitation de leurs lecteurs, c'est l'obéissance fille de la charité ; et nous savons ce qu'ils pensent d'une obéissance arrachée par la crainte, imposée par le désir de s'attirer la bienveillance des supérieurs, ou accomplie tout simplement par routine. Si nous les en croyons, l'obéissance vaut par la charité. Dans leur pensée, ces deux vertus sont inséparables, au point de paraître concrètement identiques. Saint Jean n'a pas craint d'opérer cette transposition de la charité en termes d'obéissance, cette réduction de l'amour à la soumission : « L'amour de Dieu, dit-il, consiste à garder ses commandements » (I Jean, 5, 3 ; 2 Jean, 6). Pratiquement, telle que l'Eglise la propose, la vie du chrétien ratifie cette identification. L'obéissance aux commandements n'est-elle pas pour lui la substance même de la charité ? « Celui qui garde la parole de Dieu, c'est en lui véritablement que l'amour est parfait » (I Jean, 2, 5). L'Eglise d'ailleurs, officiellement, ne demande à l'homme rien d'autre, ou, si l'on préfère, elle enveloppe toutes les vertus dans l'obéissance, assurée que, dans l'ordre chrétien, aimer c'est obéir, obéir c'est aimer.

Faut-il encore un argument pour montrer que la soumission se confond pratiquement avec la charité ? Il suffit alors de rappeler à quelle fin tend l'obéissance. Cette fin n'est autre que l'union à Dieu, c'est-à-dire la charité définitive. « Parmi les vertus morales, dit saint Thomas, est d'autant meilleure celle qui méprise les plus grands biens » (2^a 2^{ae}, 104, 3, c). Or, ajoute-t-il, tel est précisément le cas de l'obéissance qui renonce à la « *propria voluntas* ». Mais cette prétention serait-elle sage, si l'obéissance ne poursuivait l'union à Dieu, la seule richesse qui compense une perte si cruelle ? Aussi le Docteur Angélique le note immédiatement : l'obéissance vise à l'union à Dieu, *ut Deo inhaereat*, bref, la charité. Son effort ne sera pas vain, car c'est bien à l'obéissance que Notre-Seigneur a promis l'union avec lui : « Si vous gardez mes commandements, vous demeurerez dans mon amour » (Jean, 15, 10). C'est bien à l'obéissance enfin qu'est accordée l'union impérissable : « Celui qui fait la volonté de Dieu demeure éternellement » (I Jean, 2, 17).

Ainsi, à travers l'obéissance l'esprit progresse « *ex caritate in caritatem* », s'élevant de l'amour à l'amour.

II

La source où s'alimente la soumission à l'Eglise est donc la charité. S'il n'y a pas de christianisme sans charité, il n'y en a pas non plus sans obéissance. Le christianisme veut donc l'obéissance.

Or, la charité qui nous lie à Dieu et à Jésus, son Fils, nous lie du même coup à l'œuvre qu'il entend mener en ce monde. Nous ne pouvons aimer le Christ sans aimer en même temps les desseins qu'il

poursuit. Et ceux-ci sont clairs. C'est l'établissement du Royaume de Dieu, d'un mot, c'est l'Eglise. Nous ne pouvons donc aimer le Christ sans aimer l'Eglise qui est son œuvre, nous ne pouvons accueillir le Christ sans accueillir l'Eglise, obéir au Christ sans vouloir aussi obéir à l'Eglise.

Mais, — et c'est ici le point essentiel — le Royaume de Dieu est une œuvre à structure terrestre et surnaturelle à la fois, une œuvre humaine et une œuvre divine simultanément. C'est là, au plus profond d'elle-même, le mystère de l'Eglise, c'est là que se trouve aussi le secret de l'angoisse chrétienne, car il nous faut être fidèle à toute l'Eglise, terrestre et divine, sans trahir, l'aimer tout entière, sans choisir.

C'est cette opposition, on dirait presque cette contradiction dans l'essence même de l'Eglise, qui va engendrer par contre-coup, dans l'obéissance à l'Eglise, deux mouvements divergents et apparemment inconciliables. Essayons de saisir ces deux mouvements dans leur intégrité, et déployons la logique interne qui régit ces deux poussées.

Parce qu'il est une œuvre humaine et terrestre, le Royaume de Dieu est entre les mains des hommes. Le bien commun, propre à l'Eglise, qui est la gloire de Dieu dans le salut de l'humanité, va donc être poursuivi humainement, c'est-à-dire à la manière dont toute société humaine poursuit le bien commun qui lui est assigné par la nature des choses ou par la volonté des associés. Or, « poursuivre humainement », cela implique la subordination aux hommes qui sont les chefs. A eux de déterminer les buts prochains ou éloignés, de prévoir les moyens d'exécution et de les prescrire, de faire régner l'ordre sans lequel aucune efficacité n'est possible.

L'Eglise, par conséquent, dans son effort pour établir le Royaume de Dieu, subit la loi commune à toute société, politique, économique, culturelle, nationale..., elle est bien enracinée dans la terre des hommes. La subordination apparaît en elle, ce qu'elle est ailleurs, la structure indispensable à la consistance de toute société. L'obéissance à l'Eglise est donc la condition de l'efficacité même surnaturelle, condition à priori, pourrait-on dire, qu'il n'est au pouvoir de personne de tenir pour non avenue, condition indispensable à la prospérité de l'œuvre ecclésiale.

Par voie de conséquence, les méthodes du gouvernement et du commandement dans l'Eglise refléteront ce caractère de sage et prévoyante administration. Le supérieur adapte les moyens au but qu'il se propose, que ce but soit le bien d'une communauté, le bien d'une paroisse, le bien d'une école ou celui d'une mission. Il ne saurait, sans faute de sa part, se départir de la prudence humaine, écarter les moyens d'information ou négliger de les rechercher, de manière à assurer à son gouvernement toutes les garanties de la sagesse. « En un mot comme en cent », il ne peut mépriser aucune des ressources

que le bon sens, le talent ou le génie pourraient mettre à sa disposition. C'est un devoir qui pèse de tout son poids sur chacun des supérieurs, non pas seulement pour être fidèle à l'idéal terrestre du chef, mais pour accomplir l'idéal ecclésial, pour répondre aux intentions de l'Eglise.

Mais, s'il en est ainsi du commandement, il en va de même de la soumission — et pour les mêmes raisons. Comme le gouvernement du supérieur, l'obéissance de l'inférieur se sait destinée à réaliser le bien de l'Eglise, de son œuvre actuelle. L'obéissant consent à la soumission et la veut parce qu'il la connaît pièce irremplaçable pour l'édification de la Cité de Dieu. L'obéissant catholique sait que l'on ne peut rien sans la soumission à l'autorité, qu'il n'y a point d'efficacité sans hiérarchie. Aussi l'obéissance apparaît-elle à l'inférieur une prudence au service d'une cause, l'Eglise. L'obéissant sait en effet que la grâce ne détruit pas la nature, mais bâtit sur elle ; il sait donc, de par Dieu, que la grâce réclame de l'obéissant non la destruction de ses talents, de son jugement, de sa raison, mais leur utilisation plénière.

Dans ce cas, la subordination de l'inférieur est un concours apporté aux intentions du supérieur, un concours aussi intelligent, aussi habile, aussi actif que possible. C'est une collaboration entre inférieur et supérieur au bénéfice d'une cause qui les dépasse tous les deux.

Or, c'est la charité même qui inspire ce désir de collaborer. Aimer, n'est-ce pas vouloir le bien de celui qui est aimé ? Aimer Dieu, c'est donc vouloir le bien de Dieu, si l'on peut employer cet anthropomorphisme, c'est vouloir le bien de son œuvre terrestre, c'est se consacrer à elle, c'est la servir. Ainsi l'obéissance, sous l'aiguillon de la charité, se révèle consécration à Dieu, mais plus immédiatement consécration à l'Eglise et à son action parmi les hommes.

Pour toutes ces raisons, c'est-à-dire parce qu'elle naît de la grâce et de la nature, l'obéissance catholique ne peut pas ne pas être une prudence et une sagesse ; elle manquerait à la charité si elle ne l'était point.

Ainsi advient-il que l'obéissance, sous ce premier aspect, vise directement non pas la sanctification personnelle de l'obéissant, la spiritualisation individuelle, mais prétend assurer avant toute chose le succès d'une œuvre, l'établissement du Royaume de Dieu. Dans cette perspective, l'obéissance est un moyen au service d'une fin, mais cette fin est sociale, non individuelle. A l'obéissant, la soumission apparaît donc comme une sagesse destinée à obtenir le rendement maximum. L'inférieur veut, par son obéissance, promouvoir le Règne de Dieu, obtenir l'efficacité, remporter un succès : *Adveniat regnum tuum*.

Cet aspect des choses, on s'en doute, n'a jamais échappé à l'Egli-

se. Clément de Rome, écrivant à Corinthe où régnait le désordre, invite les chrétiens à l'obéissance, celle qui met chacun à sa place, afin d'assurer la bonne marche de l'ensemble (*Ep. ad Corinthios*, 37, 1). C'est pour défendre cette forme de l'obéissance que saint Cyprien résiste au pape qui interdisait de rebaptiser les hérétiques lorsque ceux-ci veulent entrer dans l'Eglise catholique (1). Seize siècles plus tard, Monsieur Tronson, écrivant le chapitre où il est montré « que l'obéissance est nécessaire dans les communautés » (*Traité de l'obéissance*, Paris, 1828, p. 24) est l'écho, entre beaucoup d'autres, d'une longue tradition.

Si ce point de vue n'a jamais été passé sous silence, il n'est pas douteux qu'aujourd'hui nous y sommes particulièrement sensibles. Préoccupations sociales, soucis communautaires, sentiment que les circonstances difficiles et l'évolution rapide des événements interdisent toute fausse manœuvre et exigent l'utilisation rationnelle des moyens, impatience d'agir avec efficacité, ces tendances diverses nous amènent à souligner volontiers que l'obéissance est un service, le service du Royaume de Dieu, Royaume qui n'est pas seulement spirituel mais terrestre aussi, et dont les méthodes sont terrestres elles aussi (2).

Envisagée sous cet aspect, l'obéissance est une prudence. Loin d'y renoncer, elle veut utiliser la raison, en vue du service de Dieu, bien entendu, œuvre qui ne saurait se passer, c'est trop clair, d'une raison attentive et exigeante. D'ailleurs ne doit-elle pas être prudence, s'il est vrai que la prudence est aussi une vertu surnaturelle ? C'est le principe qui fondait la réponse de saint Cyprien au pape, réclamant que l'Eglise de Carthage suivît les usages de l'Eglise de Rome : « Il ne faut pas prescrire au nom de la coutume, mais vaincre par la raison » (*Ep.* 71, 3).

Écoutons donc la raison dans l'obéissance même. Que dit-elle ? que dit la prudence ? La raison rappelle d'abord au subordonné qu'il lui faut obéir ; il ne saurait juger des ordres donnés. Que sait-il de la situation ? Connaît-il tous les éléments en jeu, toutes les personnes en cause ? Qu'il obéisse donc. « L'amour-propre aveugle le jugement, c'est pourquoi je ne me confie pas plus à moi-même qu'à un fou », dit saint Bernard (3). La raison peut ajouter encore ce que

(1) ... « les défenseurs de la validité (du baptême donné par les hérétiques) n'apportaient pas des raisons suffisantes pour émouvoir la grande âme de l'évêque de Carthage : l'on comprend que cet homme très grave n'ait pas désavoué des raisons qu'il estimait ne pas être réfutées, qu'il ignorait ne pas être fondées... ». P. Batiffol, *Le catholicisme de saint Augustin*, 1920, pp. 32-33.

(2) Voir, en particulier, Th. Deman, *Pour une spiritualité objective*, dans *La Vie spirituelle*, Oct.-Nov. 1944, p. 105. — Voir aussi Fr. Taymans, *Missions divines et obéissance humaine*, dans *N.R.Th.*, 1947, p. 491 suiv.

(3) Texte cité par Tronson, *Traité de l'obéissance*, p. 140.

nous avons déjà dit : la subordination est condition d'efficacité. Voilà ce que dit la raison naturelle et la raison surnaturelle y applaudit.

L'obéissance-service exige donc la soumission du sujet. Mais elle exige tout autant son activité, son initiative. On ne saurait concourir au bien commun de l'Eglise par la torpeur, car l'activité naturelle est providentiellement la condition de l'efficacité surnaturelle. Agissons donc : « le chrétien n'a pas le droit de se réfugier habituellement dans l'abstention » (4). C'est ainsi que l'entendait saint François d'Assise : au lieu de céder devant le premier refus, il insistait auprès du pape et revenait à la charge pour obtenir la concession élargie d'une indulgence plénière en faveur de la Portioncule (5). D'ailleurs, les constitutions des Ordres et Congrégations ne mettent-elles pas précisément tout leur soin à délimiter, pour chaque subordonné, un domaine à l'intérieur duquel il jouit d'une autonomie certaine ? Une sœur lingère est souveraine dans son petit royaume, le trappiste même, à la ciergerie ou à la fromagerie, n'est pas sans indépendance.

De plus, c'est au nom de la correcte exécution du service que l'obéissance réclame l'usage de la raison, le discernement. Il faut en effet comprendre la fin poursuivie par le supérieur ; c'est elle en réalité qui commande les démarches de l'inférieur, par-dessus la tête du supérieur, pour ainsi dire. Dans les prescriptions reçues, il faut donc retrouver le projet du chef, l'interpréter au besoin, afin de le mieux servir : « l'obéissance sera parfaite quand on accomplit ce qui est prescrit selon l'intention de celui qui le prescrit », dit saint Bernard (6). Bien loin de rejeter comme « amusements dangereux » les questions de la raison, l'inférieur s'efforce au contraire d'y répondre, assuré que dans une meilleure intelligence se trouve une meilleure exécution. Ce qui ne paraît pas contestable.

Service d'une cause, l'obéissance est donc une prudence, elle doit l'être ; et parce qu'elle est prudence, elle discerne, elle juge, elle passe au crible de l'intelligence, pour procurer plus efficacement le bien commun d'œuvres particulières et de l'Eglise tout entière. Mais ces affirmations sont grosses de conséquences.

Supposons en effet que les mesures prises par le supérieur paraissent, au jugement de l'inférieur, inefficaces, impropres à réaliser le but assigné, si elles lui paraissent d'application impossible, le subordonné, en vertu du service qu'il doit à la communauté, à l'Eglise, informe le supérieur des objections qui viennent à son esprit, des difficultés qu'il va rencontrer, des obstacles qu'il prévoit. La tradition spirituelle, très ferme sur ce point, reconnaît ce droit, qui peut

(4) Y. de Montcheuil, *Mélanges théologiques*, p. 126.

(5) P. Cuthbert, *Vie de saint François d'Assise*, p. 283.

(6) *Du précepte et de la dispense*, VII, 16.

devenir un devoir (?). Mais si les représentations respectueuses, l'information procurée au supérieur ne l'amènent pas à modifier son ordre, que fera le subordonné ? que fera le curé à qui son évêque refuse le droit de prononcer le moindre mot de français au cours de l'administration du baptême, alors que lui, curé, a l'évidence qu'une telle mesure est désastreuse ? Si ce dernier base son obéissance sur le service qu'il doit à sa paroisse et à l'Eglise, ne va-t-il pas refuser d'obtempérer à l'interdiction portée, parce qu'il estime que la fin, c'est-à-dire le bien de sa paroisse, commande autrement et souverainement, sans appel ?

Mais alors, du même coup, l'obéissance, telle que l'ont comprise les siècles chrétiens, s'évanouit, car, dans la pensée de ceux qui la pratiquèrent, l'obéissance n'était pas unilatéralement une méthode de succès apostolique, elle est la sujétion à la décision d'un supérieur, la soumission de l'individu à une hiérarchie. En outre, dans la pratique, l'obéissance va disparaître effectivement, car n'y aura-t-il pas souvent des raisons de juger du bien commun autrement que le supérieur ?

Ainsi, pour avoir suivi la dialectique de l'obéissance en ses extrêmes conséquences, nous aboutissons à la volatiliser, puisque le discernement que notre raison fait du bien commun est élevé au rang de critère de l'obéissance. Nous ne sommes plus là en terre de chrétienté, nous n'entendons plus aucun écho de la consigne de Notre-Seigneur Jésus-Christ, si catégorique, si définitive : « Qui vous écoute m'écoute » (Luc, 10, 16).

III

Cessons donc d'envisager l'obéissance-service : elle aboutit à une impasse. Considérons désormais le second mouvement de l'obéissance.

L'œuvre de l'Eglise, disions-nous, est une œuvre terrestre et spirituelle, comme l'Eglise elle-même. Or, parce qu'elle est spirituelle et surnaturelle, cette œuvre s'accomplit par des moyens qui sont sans proportion avec le but recherché, sans proportion avec les moyens que l'homme raisonnable pourrait découvrir ou créer. Cela, nous le savons bien : quels que soient les instruments utilisés, ils seront ridiculement inadéquats au résultat que nous voulons.

Alors, il nous en faut prendre notre parti : tout geste humain sera inefficace, mais, nous le savons aussi, Dieu y pourvoira. Et il y pourvoit de fait, car c'est le renoncement à nos vues personnelles, à nos prétentions, à nos désirs, à notre action même, qui obtient le

(7) Saint Benoît, *Règle*, chapitre 68. — Saint Ignace de Loyola, *Lettre sur l'obéissance*. — Tronson, *Traité de l'obéissance*, p. 199. — L'exposé de cette doctrine classique se trouve une fois encore chez I. Van Wynsberghe, *Inférieurs et supérieur*, dans *La Vie spirituelle*, Nov. 1946, p. 259 et suiv.

succès. Rappelons-nous, en effet, la grande et inévitable loi de l'abnégation chrétienne, solennellement proclamée dans la Révélation en plusieurs rencontres (Mt., 10, 38 ; 16, 24 ; Luc, 9, 23 ; 14, 27 ; Jean, 12, 24 ; Gal., 6, 14). Or, l'obéissance est justement l'une des formes du renoncement et l'une des plus éprouvantes. Mais cela ne saurait effrayer ou décourager le chrétien qu'anime la charité. N'est-ce pas l'instinct de la charité qui l'avertit clairement que l'amour se prouve et s'éprouve dans la difficulté ? « Il n'y a pas de plus grande preuve d'amour que de donner sa vie pour ceux que l'on aime » (Jean, 15, 13).

Or, c'est la charité qu'il importe avant tout d'attiser, d'intensifier, car c'est elle qui est en définitive la seule arme efficace.

Obéissons donc sans restriction aux ordres que les Supérieurs nous donnent, à ceux mêmes qui ne seraient pas donnés avec assez de prudence. L'obéissance est un sacrifice et par là elle est signe de la charité, preuve de la charité, épreuve de la charité, vérité de la charité. Bénie soit donc l'obéissance ! Le baptisé perçoit donc la soumission comme capable, en formant la volonté, en l'exerçant, de la détacher du périssable et du « moi », de la spiritualiser. C'est donc une valeur de premier plan. On conçoit alors que certaines âmes, dans l'Eglise, l'aient embrassée avec passion, au delà même de ce qui paraît simple et naturel.

L'obéissance est donc abnégation. N'est-ce pas sous cet aspect qu'elle est apparue aux premiers temps de l'Eglise, quand, par exemple, les « saints pères » assemblés délibérèrent sur le cas de Siméon le Stylite, dont ils craignent que le genre de vie ne soit refuge de l'orgueil, de la volonté propre ? Aussi lui dépêchent-ils un messenger qui ordonnera d'abandonner cet étrange ermitage. Mais, ajoutent-ils, si, au premier mot du messenger, Siméon se met en devoir de descendre, que le messenger, en leur nom, l'invite à demeurer sur sa colonne. L'obéissance témoignée par lui sera un signe non équivoque que Siméon a renoncé à l'amour-propre ; ce sera le signe d'un authentique détachement.

Aux yeux de la jeune Eglise, comme aux nôtres, l'obéissance apparaît donc comme un sacrifice, spécification, entre plusieurs autres, de la grande loi du renoncement chrétien. Il en va de même pour la pauvreté, la chasteté ⁽⁸⁾.

Dans cette ascèse, la pratique chrétienne aura tôt fait de découvrir les degrés qui mènent au plus profond de notre être.

C'est l'obéissance d'exécution, forme la plus élémentaire, « obéissance bien basse et bien imparfaite », dira saint Ignace. Théoriquement on peut isoler ce genre de soumission des formes supérieures, mais, dans le concret, elle ne va jamais sans emprunter quelque chose

(8) Cfr S. Jean Climaque, *L'échelle du Paradis*, P.G. 88, 680. — S. Grégoire le Grand, *Morales*, P.L., 76, 765.

des soumissions plus parfaites ; sinon elle ne serait qu'une manière de servitude, et, dans ce cas, « elle n'est même pas digne du nom de cette vertu » (9). Au-dessus de cette dernière, s'étend l'obéissance de volonté, qui met la volonté de l'inférieur à l'unisson de la volonté du supérieur, à la manière de saint François-Xavier, décidé et prêt à quitter ses entreprises dans les Indes, sur le moindre signe de saint Ignace. Enfin nous atteignons au plus secret de l'esprit avec l'obéissance de jugement, qui conforme la pensée de l'inférieur à la pensée du supérieur, ou du moins qui s'efforce de le faire. C'est jusqu'à cette extrémité que la charité pousse le sacrifice dans l'obéissance. Pour l'amour de Dieu, la raison du subordonné baisse pavillon, remettant à la sagesse du supérieur le soin de commander avec prudence. C'est au berceau de l'Eglise que cet idéal de l'obéissance a été proposé. Saint Ignace d'Antioche écrit en effet aux Ephésiens : « Vous ne devez avoir avec votre évêque qu'une seule pensée et la même ; c'est d'ailleurs ce que vous faites. Votre vénérable presbyterium, vraiment digne de Dieu, est uni à l'évêque comme les cordes à la lyre et c'est ainsi que du parfait accord de vos sentiments et de votre charité, s'élève vers Jésus-Christ un concert de louanges » (*Eph.* 4, 1). En termes moins lyriques, c'est la même obéissance que réclame saint Benoît : « Si le disciple, dit-il au chapitre 5 de la règle, obéit de mauvais gré, s'il murmure, je ne dis pas des lèvres, mais seulement du cœur, cet acte ne sera pas agréable à Dieu qui voit le cœur et le murmure ». Saint Ignace de Loyola, on s'en doute, n'attend pas moins du véritable obéissant ; c'est jusque-là, dit-il, qu'il faut aller « si quelqu'un veut faire de soi-même un sacrifice très parfait » (*Lettre sur l'obéissance*, n° 9). Faut-il rappeler que ce troisième degré n'est pas resté dans l'Eglise une aspiration purement platonique ? Saint Alphonse Rodriguez suivait à la lettre les ordres de ses supérieurs, sacrifiant allègrement et sans réticence tout jugement, je ne dis pas qui leur fût contraire, mais qui fût seulement une interprétation.

Saint Alphonse Rodriguez nous amène donc jusqu'à une obéissance dite « aveugle ». Qu'est-ce à dire ? Cela veut dire que l'inférieur « s'abstient d'examiner les raisons, les motifs, les intentions du supérieur qui donne un ordre déterminé, de s'interroger pourquoi lui plutôt qu'un autre reçoit l'ordre ; pourvu qu'il s'agisse toutefois d'un objet parfaitement honnête » (10). Ce nom assez malheureux a valu quelque défaveur à ce haut degré d'obéissance. N'attachons pas plus d'importance qu'il ne convient à ce mot, car nous nous souvenons que des chrétiens ont choisi cette voie de l'obéissance du jugement, et qu'ils y ont acquis pour eux-mêmes la sainteté, pour l'Eglise le

(9) S. Ignace de Loyola, *Lettre sur l'obéissance*, n° 5.

(10) J.-B. Raus, *De obedientia religiosa*, Luxembourg, 1920, pp. 32-33. — Le P. Fr. Taymans a marqué avec exactitude les « contrefaçons » de cette obéissance ; *Nowv. Rev. Théol.*, 1945, p. 919.

rayonnement apostolique, pour Dieu l'accroissement de sa Gloire, « majorem Dei gloriam ». Elle n'était donc point si « aveugle » que le terme le laisserait croire.

Dans la « *lex agendi* » chrétienne, c'est à de tels sommets que peut parvenir l'obéissance (11). Elle est alors un « holocauste », un sacrifice avant tout ; et c'est ainsi que saint Thomas la présente (2^a 2^{ae}, 104, 3, c). Ainsi comprise, sa visée première est, si l'on peut dire, le perfectionnement moral et surnaturel de l'individu qui obéit, non pas la perfection du corps social auquel il appartient. Elle répète à celui qui s'y exerce ce que disait saint Pierre Damien : « Il n'a pas tout abandonné celui qui se garde lui-même ; bien plus, il ne lui sert de rien d'avoir tout abandonné sans renoncer à lui-même » (12). Elle l'invite à se détacher de l'orgueil, elle le pousse à restreindre le désir d'autonomie ; et par là elle tend à la réforme de l'individu directement, et, indirectement seulement, de la société.

Considérée sous l'aspect individualiste, l'obéissance ne comporte pas pour autant une pure négativité. Elle est, comme toute autre forme d'ascèse, un acte positif, car elle procure, pour sa modeste part, l'adhésion à Dieu. C'est bien ce que vise, en effet, tout sacrifice qui, selon saint Augustin, est « un acte accompli en vue de s'unir à Dieu dans une société sainte » (13). Ainsi dépassons-nous le strict point de vue de l'ascèse pure, tant il est vrai que le renoncement chrétien ne peut jamais être un retranchement sans compensation, une perte sèche. Tandis qu'ils abandonnent entre les mains de leurs supérieurs volonté et jugement propres, les subordonnés, fidèles à l'esprit de l'évangile, possèdent déjà plus profondément le terme où les mène l'obéissance-ascèse, « sachant, dit saint Benoît, que par ce chemin d'obéissance ils iront à Dieu » (*Règle*, chap. 71).

Telle est, brièvement rappelée, la loi qui préside au développement de l'obéissance-ascèse. Mais des difficultés vont surgir sur le plan de la conduite réelle. Si, en effet, suivant la logique des principes posés, on poursuit dans l'obéissance l'exercice d'un renoncement, il faut éteindre tout jugement, abolir toute réflexion sur les ordres reçus. Le sacrifice serait alors très parfait, mais, à la limite, l'obéissant ne va-t-il pas être transformé en pure mécanique, en robot, pour parler le style du jour ? Suppression du jugement personnel, sup-

(11) C'est pourquoi les paroles suivantes ne nous paraissent pas faire pleinement droit à toute la nature de l'obéissance : « ...l'obéissance n'est point une vertu de l'intelligence, mais de la volonté. Elle n'est point faite pour nous amener à juger comme juge le supérieur, mais pour assouplir notre volonté au commandement que nous recevons de lui. Elle laisse entier le soin qu'il nous appartient de prendre pour juger droit et penser selon la vérité ». Th. De man, *Pour une spiritualité objective*, dans *La Vie spirituelle*, Oct.-Nov. 1944, p. 106. Sans doute, formellement l'obéissance n'est pas vertu de l'intelligence. Cependant elle ne trouve sa perfection que par la soumission de l'esprit.

(12) *In natale Sancti Benedicti*, P.L. 144, 519.

(13) *De civitate Dei*, 10, 6.

pression de la réflexion, tout cela est bel et bon, mais on gâche la nature, si on ne la détruit pas. Rabaissés au rang d'instruments inertes entre les mains du chef, nous perdriions, semble-t-il, jusqu'au titre de personne. On songe alors à ces religieux dont H. Bremond nous a tracé malicieusement le portrait dans « L'abbé Tempête » (14). Ils marchent comme des automates dans les couloirs qu'ils fréquentent depuis des années, sans savoir où ils mènent, s'asseyent à une table où rien ne leur est servi et cependant quittent le réfectoire aussi réconfortés que s'ils avaient dîné comme d'habitude. Dans de telles conditions, le sacrifice même de l'obéissance n'est-il pas compromis, car la réduction à l'automatisme paraît devoir supprimer la possibilité même du sacrifice. L'obéissance s'est dévorée elle-même.

Mais laissons le passage à la limite que nous envisageons à l'instant. A vrai dire, c'est une pure fiction. Il reste toutefois qu'un doute s'insinue sur la légitimité d'une obéissance qui, logiquement, aboutit à de telles conséquences. Mais il en est d'autres encore.

Si l'obéissance doit être un sacrifice aussi parfait que possible du jugement, ne faut-il pas en conclure que tout l'effort du supérieur doit tendre à rendre l'obéissance inintelligible et, par conséquent, aussi crucifiante que possible ? Or, ceci révolte le bon sens et le sens de la charité. Et si les supérieurs de saint Alphonse Rodriguez lui ont commandé parfois avec rudesse, ils ne l'ont fait que pour savoir combien le saint se réjouissait en Dieu de ces algarades qu'il ne croyait pas truquées. Sans doute, aujourd'hui, on rencontre parfois des supérieurs — spécialement des supérieures — qui croient de leur devoir d'exercer l'autorité de manière arbitraire et inintelligible. Mais quel conseiller oserait les encourager dans cette voie ? Le sens chrétien se refuse donc à pousser à l'extrême les conséquences que la logique semble devoir imposer à la pratique de l'obéissance-sacrifice.

C'est le même sens chrétien qui se refuse encore à faire de l'obéissance le refuge de la passivité et de l'inertie, qui paraissent être l'aboutissement inévitable de l'obéissance, sacrifice du jugement et de la réflexion. Et s'il est vrai que tous les auteurs de spiritualité n'ont pas évité toujours tous les excès de langage (15), l'instinct du christianisme se sent peu disposé à les ratifier, et cela d'autant moins que la grâce requiert la coopération active de la nature. Comment, en effet, prétendre à la sanctification, si l'on commence par laisser sans emploi l'intelligence et le bon sens, instruments ordonnés par Dieu même à l'union avec lui ?

Par un autre biais, la difficulté reparaît encore. Le supérieur qui commande réclame l'exécution. C'est le premier degré de l'obéissance. Mais l'exécution est compromise dès lors que le jugement est

(14) Paris, 1929, pp. 82-83.

(15) Tronson, *Traité de l'obéissance*, p. 32.

sacrifié. Comment accomplir correctement ce que l'on ne cherche pas à comprendre, ce que l'on ne peut pas comprendre ? Et comment comprendre, si l'on n'use pas de la raison ?

La logique de l'ascèse pose à l'obéissance de sérieux problèmes. Et cependant il ne peut être question de mettre en doute cette forme de l'obéissance. Elle fait partie intégrante de la loi du renoncement, essentiellement chrétienne. D'ailleurs la vie de l'Eglise présente une pratique de l'obéissance-ascèse, nullement extravagante et folle. Enfin, sa doctrine, en la personne de saint Thomas, par exemple, garantit que cette conception de l'obéissance est sage, prudente et sur-naturelle.

Ces dernières remarques nous rassurent sans aucun doute sur la valeur de l'obéissance-ascèse. Mais le problème demeure : cette forme de l'obéissance aboutit logiquement à annihiler l'obéissant, du moins à laisser ses talents sans emploi. Comment surmonter cette objection ?

IV

Ainsi, quel que soit l'aspect envisagé dans l'obéissance, on constate que, maintenu exclusivement, chacun fait tort à l'obéissance. La logique de l'ascèse nous égare ; la logique du service également.

Si l'obéissance ne vise que le sacrifice, elle tend à détruire la personne, ou du moins elle confond les valeurs : le renoncement qu'elle porte en elle devient une sorte de fin dernière. On obéit alors afin de se sacrifier, comme si la Révélation nous enseignait que le renoncement est le seul moyen efficace, le sacrement de l'accomplissement du Royaume de Dieu. En dépit des apparences, se glisse une inspiration pélagienne : l'action ascétique de l'homme édifie la Cité de Dieu.

Mais si, d'autre part, l'obéissance ne veut être que service et prudence, elle déchoit finalement au rang de sagesse humaine, recourant au seul discernement des individus pour décider s'il y a lieu d'obéir ou de ne pas obéir. Pratiquement, cette obéissance identifierait le Royaume de Dieu et les moyens de sa réalisation avec les vues que l'homme prend sur le Royaume de Dieu et les moyens propres à hâter son avènement. Pratiquement on établirait une équation entre la gloire de Dieu et la pensée que nous formons de la gloire de Dieu. En fin de compte, là aussi, inspiration pélagienne : le discernement de l'homme devient le seul moyen d'édifier la Cité de Dieu. Pratiquement encore, ne serait-ce pas rejeter le scandale de la Croix ? « Vous n'avez plus rien de commun avec le Christ », s'écriait saint Paul (*Gal.*, 5, 4), et à juste titre. Mais Isaïe déjà nous met en garde contre cette erreur : « Mes pensées ne sont pas vos pensées et vos voies ne sont pas mes voies, oracle de Yahweh. Autant les cieux sont élevés au-dessus de la terre, autant mes voies sont élevées au-

dessus de vos voies, et mes pensées au-dessus de vos pensées » (55, 8-9).

L'échec auquel on aboutit à vouloir épouser l'un des mouvements de l'obéissance à l'exclusion de l'autre nous apprend ce que la pratique de l'Eglise a deviné : ces deux mouvements sont inhérents à l'obéissance catholique ; il ne peut être question de les fondre ou de les séparer, il faut les affirmer tous les deux comme essentiels à l'obéissance de l'Eglise. D'ailleurs, s'il est vrai que ces deux composantes lui viennent de son âme qui est la charité, il est vain de vouloir faire triompher l'une dans la défaite de l'autre. L'obéissance est donc simultanément ascèse et service, renoncement et prudence. Elle consiste dans une tension incessante entre ces deux pôles. Il lui faut être assez aimante pour vouloir servir, assez aimante pour vouloir le sacrifice, au delà même de ce que le service impose.

De là il apparaît qu'il n'existe aucune théorie de l'obéissance qui éclaire définitivement la route de l'obéissant, et résolve infailliblement et sans douleur tous les problèmes qu'elle pose. Pour parler moderne, l'obéissance relève de l'existentiel et non point de définitions abstraites. Elle est donc toujours un problème, au moins dans les situations imprévues, problème où joue le coefficient personnel : et celui-ci n'est pas un invariant. L'obéissance recèle à l'état latent un conflit que les circonstances peuvent toujours faire éclater.

Mais avant d'envisager de plus près le conflit lui-même et de lui chercher une solution, il convient de noter qu'il ne se révèle pas partout et en toute circonstance au même point.

L'obéissance catholique, en effet, n'est pas absolument uniforme. Si elle est toujours ascèse et service, elle ne leur fait pas toujours la part égale. C'est que l'obéissance reçoit des nuances infiniment variées du but qu'elle poursuit immédiatement. Sans doute, le but dernier est toujours le même et unifie toutes les obéissances, mais la richesse de cette fin laisse place à bien des spécifications diverses. C'est ainsi que la soumission revêt, dans les différents Ordres et congrégations, des modalités différentes. Les ordres actifs seront plus portés à insister sur l'aspect prudence de l'obéissance, sur la part de réflexion qu'elle exige, parce qu'ils ont été institués pour être au service de telles ou telles œuvres pour le bien de l'Eglise. Il en va de même pour le clergé paroissial qui est chargé d'une mission et qui doit tout mettre en action pour la réaliser. Il en va de même pour le laïc chrétien. Leur vocation d'obéissant — indépendamment des formes spéciales que sont des vœux ou des promesses — est finalisée par le service actif de l'Eglise.

A côté de tous ceux-là, les congrégations et ordres contemplatifs se vouent plus directement à l'honneur de Dieu. Pour eux, l'obéissance prendra plus volontiers la teinte du renoncement, de l'ascèse. La soumission se fera plus volontiers abandon du jugement propre, N. R. TH. LXX, 1948, n° 1.

refusera de discuter le moins du monde les ordres reçus, assurée d'utiliser un moyen qui, en spiritualisant et perfectionnant le « *laudator Dei* », accroît du même coup la louange de Dieu. Dom Marmion a fait remarquer ces caractères divergents de l'obéissance catholique : il appelle le premier, le service, l'aspect « économique » et remarque à propos du second qu'il s'attache davantage à l'hommage rendu à Dieu », sans souci de l'œuvre matérielle qui en est l'objet » (16). C'est pourquoi on ne pourra jamais assimiler de tout point l'obéissance du trappiste à celle du jésuite, et, dans les cas-limites, la solution ne sera pas la même en règle générale.

D'ailleurs, à l'intérieur d'un même ordre, les fonctions sont diverses, plus actives ou plus contemplatives, et par là des nuances aussi s'introduisent dans la vocation à l'obéissance. On les note, par exemple, dans la vie d'obéissance des convers et des converses, par contraste avec celle des prêtres, des missionnaires, des religieuses enseignantes ou hospitalières. De plus, à l'intérieur d'un même ordre encore, les tempéraments sont divers et la Providence a coutume de spécifier les vocations à l'obéissance selon les tempéraments. Aux actifs, aux entreprenants, l'obéissance apparaîtra d'abord une action pour la gloire de Dieu, une prudence et une sagesse avec tout ce que cela comporte : jugement, initiative... Ainsi saint Ignace de Loyola refuse d'admettre que les dignités ecclésiastiques puissent échoir à ses compagnons. Et pourtant ce sont des papes qui l'entendent, Paul III, Jules III (17). A d'autres, l'abandon entre les mains de Dieu surnaturalise une tendance naturelle à la contemplation, au recueillement, à plus de passivité — et ceci soit dit sans nuance péjorative — ; l'obéissance prend plus volontiers chez de telles âmes la forme du sacrifice.

Le but, le tempérament provoquent donc les variétés de l'obéissance ; l'âge aussi. S'il est vrai que le renoncement, qui est loi chrétienne, présente des mesures différentes selon les époques de la vie, il est aussi vrai que l'obéissance-sacrifice s'avère plus nécessaire à certains moments, par exemple, dans les périodes de formation religieuse, séminaire, noviciat, et qu'à d'autres moments, inversement, l'obéissance-service apparaît comme plus nécessaire, par exemple, dans les ministères sacerdotaux, dans les missions...

Enfin — et surtout — il faudra faire la part du Saint-Esprit. Il parle quand il veut et comme il veut. Quoi qu'il ordonne, il faut lui obéir, mais il ne faut pas prétendre devancer ses inspirations, saint Alphonse Rodriguez nous en est garant. Il lui est arrivé un jour de s'efforcer de manger l'écuelle de bois dans laquelle on lui avait servi son repas, parce qu'on lui avait dit : « Mangez toute l'écuelle ». Mais

(16) *Le Christ, idéal du moine*, 1923, p. 347.

(17) P. Dudoon, *S. Ignace de Loyola*, Paris, 1934, p. 473.

il a écrit aussi, à propos de l'obéissance littérale : « C'est là l'œuvre de la vertu parfaite sans laquelle celui qui tenterait d'accomplir de telles choses pourrait faire un péché. Il est donc nécessaire de posséder cette vertu vraie et réelle, afin de sauver son âme de l'illusion et d'être apte à agir selon Dieu et non d'une façon coupable » (18).

V

La part faite respectivement aux deux mouvements de l'obéissance est susceptible de dosages infiniment variés. Mais ce qui est certain, c'est que les deux mouvements auront nécessairement leur place à l'intérieur de l'obéissance catholique. Alors le conflit que nous avons évoqué plus haut reparaît, il est inévitable, ne fût-ce que du point de vue théorique. Si l'ascèse et le service doivent être maintenus également, lequel des deux doit l'emporter quand l'ascèse s'oppose au service, ou le service à l'ascèse ?

Concrètement, il peut arriver à tout prêtre, à tout religieux, à tout laïc, de constater que l'ordre qu'il reçoit s'avère inexécutable, néfaste même. Nous avons déjà rencontré ce cas, sans lui donner de solution. Le subordonné se trouve mis en demeure d'accomplir une fausse manœuvre, une erreur de tactique. C'est le curé convaincu qu'on ruine sa paroisse à vouloir lui imposer des liturgies latines, c'est l'aumônier d'un camp de J.E.C.F. qui se voit complètement coupé du camp de jeunes filles dont il est chargé, s'il applique les consignes données par la commission des Cardinaux et Archevêques. Faut-il renoncer à son jugement propre et obéir littéralement ou servir le bien commun et obéir selon l'esprit, et pratiquement ne pas exécuter ?

Remarquons d'abord que l'ordre — supposé légitime — qui nous paraît inexécutable, erroné, n'est pas pour autant caduc ; même s'il était injuste à l'égard de l'inférieur, il ne serait pas caduc (19). Cependant, il est évident aussi que le subordonné a le droit de vérifier la légitimité de l'ordre qui le heurte, car il y a des limites au devoir de l'obéissance, limites déterminées par le but même que se propose tel institut, telle congrégation, l'Église tout entière (20).

C'est pourquoi, en tout premier lieu, un ordre contraire à la loi de Dieu est nul. Il peut en être de même pour un ordre qui, sans être en soi contraire à la loi de Dieu, l'est cependant pour tel sujet, en raison de circonstances accidentelles. Un ordre, canoniquement légitime, peut exposer l'inférieur à une occasion prochaine de faute grave, car un supérieur ne peut percer les secrets de toutes les consciences. Sous réserve d'un avis donné par un directeur prudent, afin d'éviter toute illusion, ce commandement est nul. Comment, en effet, l'obéis-

(18) Cité par F. Goldie, *Saint Alphonse Rodriguez*, p. 275-276.

(19) S. Th., *Supplum*, 21, 4, c.

(20) S. Th., 2^e 2^{ae}, 104, 5.

sance à l'Eglise pourrait-elle jamais faire abstraction du bien spirituel du sujet, quand l'Eglise, par constitution divine, est vouée à ce bien ?

C'est encore parce qu'il y a des limites à l'obéissance qu'un commandement est nul s'il prescrit ce qui est étranger à la fin essentielle de l'Eglise. Ce but est strictement spirituel et c'est lui qui détermine le domaine où l'Eglise peut exiger obéissance et le domaine où ses droits cessent. Aussi, pour ne prendre qu'un exemple délicat, les supérieurs ecclésiastiques sont-ils réservés pour donner ne fût-ce qu'un conseil sur les affaires politiques.

L'histoire du Saint-Siège le montrerait à l'évidence. Nous sommes là, en effet, aux marches extrêmes de l'obéissance ecclésiastique. L'Eglise le sait et elle sait qu'elle ne peut commander en ces matières que si son but exclusivement spirituel, le salut de l'homme, s'y trouve intéressé.

Il en va de même à l'intérieur des communautés situées dans l'Eglise, diocèse, ordre, congrégation... C'est le but qui détermine l'étendue de l'obéissance, et, dans le cas des ordres ou congrégations, ce sont les constitutions qui pourvoient à ces précisions et déterminations. Aussi saint Bernard déclare-t-il : « On ne peut exiger de moi que ce que j'ai promis » (21). Et il ajoute : « Que l'ordre ou la défense du supérieur n'outrepasse donc point les limites de la profession » (22).

Mais ceci étant dit, n'envisageons que l'ordre légitime, ce qui est, Dieu merci, l'immense majorité des cas. — Que ferons-nous si le supérieur maintient un ordre qui nous paraît avec clarté malheureux, erroné, néfaste ?

Résisterons-nous « en face », comme saint Paul à saint Pierre ? Oui, si l'on entend par là que nous présenterons tous les arguments capables de peser sur la décision du supérieur, — à condition qu'ils soient exacts et honnêtes, bien entendu — ; nous discuterons, autant qu'il sera possible, autant qu'il nous sera permis. Mais, si, en dépit de nos instances, avertissements, objurgations respectueuses, le commandement est maintenu comme tel, que doit faire, que doit penser le véritable chrétien ?

Abandonner son jugement sur le point en litige ? Dans certains cas extrêmes — et c'est de ceux-là que nous parlons —, l'intelligence le voudrait-elle n'y parviendrait pas. Elle ne peut voir ce qu'elle ne voit pas. Elle ne peut pas ne pas voir ce qu'elle voit. Toutefois, on pourrait obéir, en renonçant pratiquement à son jugement, même si l'on ne parvient pas à l'étouffer : c'est le sacrifice dans toute sa pureté. Mais alors, l'obéissance-service se met à la traverse et interdit d'exé-

(21) *Du précepte...*, IV, 10.

(22) *Du précepte...*, V, 11.

cuter un renoncement dont on sait pertinemment qu'il nuit au bien commun, dont on a l'évidence qu'il mène au désastre spirituel. Ainsi pense cet aumônier dont nous rapportons l'embarras.

L'obéissance-ascèse argue de sa fin qui est l'honneur de Dieu, pour réclamer le renoncement au jugement propre. Mais l'obéissance-service rappelle que sa fin est aussi l'honneur de Dieu et, à ce titre, interdit dans le cas présent de renoncer au jugement propre. A qui faut-il donc entendre ? Vouloir conserver, dans l'obéissance, ses deux impulsions divergentes, sans sacrifier l'une à l'autre, ne nous conduit-il pas à une absurdité, c'est-à-dire à l'impossibilité d'agir ? L'obéissance catholique serait-elle inviable définitivement ?

Que doit donc faire et penser le chrétien en ces crucifiantes difficultés ?

VI

L'obéissance a donc atteint « le point critique », celui, semble-t-il, auquel elle ne peut plus subsister. En effet, entre la tendance-sacrifice et la tendance-service, nous ne savons laquelle choisir, puisque toutes les deux sont essentielles, et cet embarras interdit l'obéissance d'exécution. D'autre part, l'intelligence qui ne peut supprimer les évidences qu'elle perçoit ne saurait parvenir à l'obéissance de jugement, le plus haut degré de cette vertu.

Or, en fait, dans l'Eglise, l'obéissance continue à exister, à sanctifier, en dépit des impossibilités que l'analyse paraît révéler. C'est que l'analyse n'a pas encore tout examiné ; elle n'a pas encore révélé le dernier élément de l'obéissance, sa vie profonde, si l'on peut dire. L'obéissance, en effet, n'est pas seulement une ascèse et un service simultanément, elle est une mystique. Et il lui faut, sous peine de courir les risques mortels signalés à l'instant, tenter incessamment de vivre à ce niveau.

Notons cependant que l'obéissance n'attend point d'être acculée aux crucifiantes alternatives pour s'élever au plan mystique qui les domine. Dans son germe, l'obéissance est déjà une mystique : dans la charité qui l'anime, elle possède le premier élan vers la mystique ; mystique de l'imitation de Jésus-Christ, mystique de l'Amour Divin. Nous voici donc revenus au principe de l'obéissance, principe qui en est simultanément la consommation et l'explication : la charité surnaturelle.

Comment définir l'inspiration mystique de la soumission en terre catholique ? Saint Paul le dira. Il a prêché avec ferveur l'identification au Seigneur : « Revêtez-vous du Seigneur Jésus-Christ » (*Rom.*, 13, 14 ; *Gal.*, 3, 27) ; il a décrit avec insistance l'insertion dans le Christ comme le terme de la vie chrétienne. C'est à ses yeux le but dernier et béatifiant de notre action. S'il en est ainsi, l'obéissance, qui

est une des faces de notre action, ne peut être étrangère à la réalisation de ce but, elle ne le doit certainement pas. Elle doit tendre à la fin que se propose toute action religieuse, c'est-à-dire réaliser l'assimilation à Notre-Seigneur Jésus-Christ, et parvenir ainsi à l'union avec Dieu. C'est son devoir premier.

Si saint Paul a bien décrit la vie chrétienne, l'obéissance offre le moyen de parvenir à ce but, et cela de manière d'autant plus parfaite que nous nous proposons plus expressément d'imiter Jésus-Christ obéissant. C'est dire que, pour mieux comprendre et plus pleinement l'essence du mystère chrétien de l'obéissance, il faut envisager le mystère de l'obéissance du Christ.

Que le Verbe Incarné ait été obéissant, la question ne se pose pas. Notre-Seigneur a été soumis à Dieu, et cela dès le principe, dans l'acte même de l'Incarnation. « C'est pourquoi le Christ dit en entrant dans le monde : Vous n'avez voulu ni sacrifice ni oblation, mais vous m'avez formé un corps... Alors, j'ai dit : Me voici... Je viens, ô Dieu, pour faire votre volonté » (*Hebr.*, 10, 5-7). « L'obéissance a été le lot de son enfance, de son adolescence (*Luc*, 2, 51) ; elle a été sa nourriture (*Jean*, 4, 34 ; 6, 38), et il a pu déclarer sans être contredit : « Je fais toujours ce qu'il Lui plaît » (*Jean*, 8, 29 ; 14, 31).

Ce qui importe à notre sujet, c'est de constater dans la soumission du Seigneur les deux faces alternantes de notre obéissance. Dès le principe, en effet, la nature de l'obéissance nous apparaît, dans l'Incarnation et par l'Incarnation, comme le service de l'humanité. La sujétion de Notre-Seigneur, c'est, évidemment, un dévouement au salut universel : « par l'obéissance d'un seul, tous ont été constitués justes » (*Rom.*, 5, 19). Son obéissance consacrée au bien surnaturel de l'humanité amène donc le Christ à développer l'Incarnation, à l'accroître, s'il est permis d'employer cette métaphore. Il poursuit donc son œuvre, s'adaptant à l'homme, usant de paraboles, assistant aux noces de Cana, payant l'impôt à la puissance civile, invitant à rendre au pouvoir politique ce qui est son dû, se soumettant aux lois de la pédagogie humaine pour réussir la formation des Apôtres. Obéissance-service, obéissance-prudence qui invite à parler à chacun le langage qui lui convient, à fuir les risques inutiles, à rejeter les enthousiasmes populaires d'insuffisante qualité. C'est vraiment la prudence au profit de l'homme, c'est l'Incarnation, *enanthrôpêsis*, diraient les Pères Grecs avec exactitude, obéissance au bénéfice de l'homme et au service de Dieu.

Mais en même temps, c'est l'obéissance, ascèse et sacrifice : « il s'est fait obéissant jusqu'à la mort et jusqu'à la mort de la croix » (*Phil.*, 2, 8). Mais, avant d'en arriver là, le Seigneur s'exercera au silence, à la longue patience de Nazareth, au recueillement de la vie cachée. Dieu n'a pas libéré toutes les initiatives du Fils, il a restreint sa mission aux brebis perdues d'Israël et cela, pendant trois ans seule-

ment. C'est le sacrifice dans l'obéissance. Au cours de la vie publique, c'est l'obscurité de la gloire qu'il possède de toute éternité avec le Père, c'est l'humilité donc, la fatigue aussi, l'hostilité, l'incompréhension : « Il s'est anéanti lui-même » (*Phil.*, 2, 7). Luxe de peines qui dépasse de beaucoup les nécessités du « service » à rendre. L'obéissance-service n'a pas, toute seule, sauvé le genre humain et procuré la gloire de Dieu. Notre-Seigneur ne rassemble que quelques milliers de personnes et combien de dizaines seulement croient fermement en lui ? Alors agit la Rédemption par le sang du Christ et le miracle du salut s'accomplit et se prolonge, parce que « la paix avec Dieu est faite par le sang de sa Croix » (*Col.*, 1, 20), « sang précieux, celui de l'Agneau sans défaut et sans tache, le sang du Christ » (*I Petr.*, 1, 19). Ainsi, dans l'effondrement des moyens humains, par delà toute ingéniosité, toute force, toute habileté, l'obéissance de Notre-Seigneur Jésus-Christ parvient au succès, accomplit le but visé, le salut de l'humanité. « Vous avez été immolé et vous avez racheté pour Dieu, par votre sang, des hommes de toute tribu, de toute langue et de toute nation » (*Apoc.*, 5, 9). C'est au moment où l'obéissance du Christ échoue manifestement qu'elle réussit réellement.

L'obéissance du chrétien sera semblable. Elle poursuit donc la mystérieuse identification à Notre-Seigneur Jésus-Christ par une assimilation volontaire, extérieure, aussi complète que possible à son modèle. La soumission du baptisé n'a, au plus profond d'elle-même, d'autre désir que celui « d'être conforme à l'image du Fils de Dieu, afin que le Fils de Dieu soit le premier né d'un grand nombre de créatures » (*Rom.*, 8, 29).

C'est pourquoi le baptisé, comme le Fils, a conscience de n'obéir qu'à Dieu. Il y a longtemps que l'Eglise a fait cette découverte ; c'est aux premiers jours de son obéissance qu'elle l'a su, avec les Apôtres qui déclarent : « Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes » (*Actes*, 5, 29). On le sait aussi au temps de saint Benoît : « Une chose est-elle commandée par un supérieur, aussitôt, la tenant pour ordre divin, ils (les moines) ne peuvent souffrir de délai dans l'exécution » (23). On le sait au temps de saint Bernard (24). On ne l'oublie pas au temps de saint Ignace de Loyola, et la pensée de celui-ci inspire le P. Rodriguez qui nous apprend « un excellent moyen pour obtenir la perfection de l'obéissance qui est d'obéir au Supérieur comme si c'était Jésus-Christ lui-même » (25).

Cette doctrine constitue le bien de l'Eglise, parce qu'elle s'enracine dans le texte même de l'Evangile : « Qui vous écoute m'écoute » (*Luc*, 10, 16). Aussi l'obéissant sait-il qu'il n'obéit jamais à un hom-

(23) Règle, chapitre 5.

(24) Du précepte..., X, 19, 21.

(25) Pratique de la perfection chrétienne, chapitre XI.

me sans obéir à Dieu en même temps et en premier lieu. Il ne se borne pas à « voir » dans le supérieur l'image de Dieu, comme par l'effort d'une imagination exaspérée, il « connaît » que le supérieur représente Dieu même, lui transmet les ordres de Dieu même.

Mais la lumière, ici, n'est donnée qu'à la foi, à une foi qui humblement réclame le secours : « Seigneur aidez donc notre incrédulité » (Marc, 9, 23). Sous l'éclairage mystérieux de la foi apparaît déjà la dimension mystique de l'obéissance, c'est-à-dire la coïncidence du supérieur avec Dieu, de l'œuvre du supérieur avec l'œuvre de Dieu. Or, l'œuvre de Dieu, c'est l'invitation faite à chacun de nous d'être membre véritable du Corps Mystique, en ressemblant au Fils. Ainsi l'ordre du supérieur nous présente, en termes concrets, de la part de Dieu, cette même et unique invitation ⁽²⁶⁾, cet unique devoir.

On vient de décrire un des premiers temps, pour ainsi dire, de l'obéissance mystique. Il en est d'autres.

L'appel qui suggère au chrétien l'assimilation au Christ, qui la lui demande, ne se borne pas à vouloir conformer la pensée du chrétien à la pensée du Christ, pensée qui pourrait n'être que théorique ; cet appel ne réclame pas une quelconque imitation du Seigneur, mais une imitation réelle, dans les faits. La fidélité aux premières sollicitations de la grâce ne tarde pas à découvrir de tels horizons, ceux de l'imitation réelle et parfaite.

Or, le Christ « a obéi jusqu'à la mort et jusqu'à la mort de la Croix ». Il nous faut donc admettre que le martyr même peut être le terme de la soumission. Le chrétien le sait parce que toute l'Eglise le sait : « Allons et mourons avec Lui », disait déjà l'un des Douze (Jean, 11, 16) ; mais plus fréquent que le martyr du sang, il y a le martyr de l'esprit, le sacrifice du jugement personnel, et la dialectique mystique de l'assimilation au Christ ne songe pas à le refuser. « Allons, nous aussi, et mourons avec lui ».

A la lumière de ce qui précède, il nous semble que se dessine la réponse que l'on doit faire au chrétien placé devant l'ordre qu'il juge être, avec évidence, inexécutable, malheureux, désastreux peut-être même. Le subordonné, si Dieu lui fait la grâce de l'animer de la charité qui faisait dire à saint Paul : « Je désire disparaître, pour être avec le Christ » (*Phil.*, 1, 23), ne refusera pas de suivre Notre-Seigneur Jésus-Christ au plus près, et, puisque l'ordre est clair, puisqu'il est légitime, puisqu'on le maintient tel quel, le chrétien saisit la Croix qu'on lui impose de par Dieu, et prend sa place dans la Montée au Calvaire. C'est la grâce même qui le pousse sur la voie douloureuse, la grâce qui est participation à la vie divine dans le Fils, Celui-là même qui monte au Golgotha. C'est la grâce qui l'invite et le presse, la grâce, union entre le Fils et nous-mêmes. Com-

(26) E. Mersch, *Morale et Corps mystique*, p. 261.

ment ne serait-elle pas en même temps vocation à l'imitation complète ? Vocation et provocation à suivre le Seigneur, qui ne relèvent plus de la raison, du bon sens, ou de quelque autre argument raisonnable. Cet ordre de valeur, pour excellent qu'il soit, est laissé loin en arrière, loin en-dessous du plan auquel nous accédons, le plan mystique de la grâce et de la charité.

Humainement, cette soumission extrême paraîtra inintelligible ; on ne s'en étonne point, car la « folie de la Croix » qui est une folie de la charité divine n'est pas plus intelligible. Mais la logique de la charité l'éclaire, l'impose même. Parce qu'il aime, le serviteur de Jésus-Christ veut adhérer à son Maître, — *mihi adhaerere Deo bonum est* —, et parce qu'il ne prétend point lui être supérieur, il envisage, il admet qu'il lui faille se soumettre « jusqu'à la mort et jusqu'à la mort de la Croix ». *Caritas*, pourrions-nous dire en transformant un axiome connu, *aut pares invenit, aut facit*. D'ailleurs, en face de ce parti extrême, le chrétien possède une certitude inaliénable, celle de ne pas errer : « Celui qui me suit ne marche point dans les ténèbres » (Jean, 8, 12).

Laïc, prêtre ou religieux, le chrétien renonce donc à suivre son jugement. Sans doute, nous le répétons, il ne pourra contraindre son esprit à voir ce qu'il ne voit pas, « et ceci n'est pas requis » (27). S'il était requis de penser exactement comme le supérieur dans tous les cas, saint Augustin aurait eu tort de confesser (28) que les juges ecclésiastiques se trompent souvent comme les autres hommes. Si donc l'esprit ne peut effacer sur commande les évidences naturelles, il ne les érige point pour autant en critère de l'action et il leur superpose l'évidence surnaturelle : le Christ est mort par obéissance sur la Croix, et l'amour que je lui porte m'invite à l'imiter intégralement. L'obéissance est voulue de Dieu en la personne du Christ, l'imitation du Christ, elle aussi, est voulue de Dieu : obéissons donc. Ainsi, saint Alphonse Rodriguez, sans tant de discours, on s'en doute, se mit en devoir d'obéir au Père qui, en dépit des représentations d'Alphonse, lui recommandait de méditer selon une méthode discursive, depuis longtemps dépassée par le saint (29). Oui, véritablement, le moment est venu de témoigner qu'on croit en Dieu et en ses méthodes.

La foi, et la foi seule, nous apprend en effet que la soumission portée à ce degré est la plus haute sagesse, car la foi nous apprend, mais la foi seule, que le sacrifice du Calvaire est Rédemption. Le Seigneur nous en avait prévenus dès avant la Passion : « Ayez confiance, j'ai vaincu le monde » (Jean, 16, 33). Equivalamment encore,

(27) Dom Marmion, *Le Christ idéal du moine*, p. 362.

(28) *Contra Cresconium*, XXI, 26 ; P.L. 43, 482.

(29) F. Goldie, *S. Alphonse Rodriguez*, p. 284.

il nous en avait assurés quand il prononçait les mystérieuses paroles : « Celui qui perd son âme la sauve » (Mt., 10, 39). Cependant, c'est le Dimanche de Pâques qui éclaire et explique le Vendredi-Saint ; alors il devient manifeste que le Calvaire est la condition de la Résurrection, que la Mort est promesse et gage de la Vie. Et, s'il en est ainsi pour le Chef, il en va de même pour les membres du Corps Mystique : en eux aussi, le martyre du corps et le martyre de l'esprit est une rédemption. Le sacrifice total de ceux qui « *pro Dei amore imitant Dominum* » ⁽³⁰⁾ est identiquement un rachat, service du bien commun par conséquent. C'est à l'instant même où l'être se renonce, sacrifie ses exigences les plus intimes, que le bien commun impérissable est assuré. C'est au moment où l'efficacité terrestre consent à être reniée que l'efficacité surnaturelle opère et réussit. L'obéissance-sacrifice s'avère obéissance-service, en nous aussi, Rédemption. Mais, remarquons-le encore une fois, cette déconcertante efficacité de l'obéissance est possible pour la seule raison que le chrétien est réellement « *alter Christus* », parce que l'identification mystique au Christ est une réalité, parce que l'obéissance « accomplissant ce qui manque aux souffrances du Christ » (Col., 1, 24) obtient le prix qui leur est promis : le salut du genre humain.

Ainsi, parvenu à ces hauteurs mystiques, on perçoit la solution du conflit douloureux : renoncement pour l'honneur de Dieu ou service pour l'honneur de Dieu ? Désormais l'obéissance-ascèse se concilie avec l'obéissance-service dans le mystère chrétien : à ce niveau il n'est plus de conflit. L'obéissance, saturée de grâce, ne voulant connaître « que Jésus et Jésus crucifié » (I Cor., 2, 2), procure le bien social de l'Eglise, du genre humain. On ne s'étonne plus alors que ce genre d'obéissance ait trouvé dans l'Eglise des promoteurs décidés. C'est saint Benoît qui termine le chapitre 68 de la règle par cette tranquille exhortation à l'inférieur soumis à un ordre impraticable : « alors, dit le saint, puisant dans la charité confiance en l'aide de Dieu, qu'il obéisse ». Saint Ignace de Loyola a indiqué la même ligne quand il demande une obéissance « aveugle pour ainsi dire » ⁽³¹⁾. Et si les deux saints n'ont pas donné les motifs qui les poussaient à recommander la soumission extrême, l'approbation que l'Eglise donne de ces règles nous garantit infailliblement que cette conduite est selon la Révélation. Toutefois, en ce qui concerne saint Ignace, la raison dernière apparaît ailleurs ⁽³²⁾, quand le saint nous apprend que notre désir le plus haut doit être d'imiter Jésus-Christ dans sa pauvreté, dans son ignominie. L'histoire de bien des saints nous montre qu'ils s'orientent délibérément dans cette voie. Saint François d'Assise abandonna ses préventions contre les études, qui lui parais-

(30) Saint Benoît, *Règle*, chapitre 7.

(31) *Sommaire des Constitutions*, n. 35.

(32) *Exercices spirituels*, 3^e degré d'humilité.

saient devoir compromettre la pratique de la stricte pauvreté, parce que le cardinal Hugolin souhaitait que les Frères Mineurs étudiasent en vue de la prédication.

Il y a donc dans l'Eglise une inclination à marcher par ce chemin étroit, qui mène du côté de la Croix et obtient la même efficacité surnaturelle. L'Eglise le sait d'évidence surnaturelle, et elle s'efforce de réaliser ce qu'elle sait, avec l'aide de la grâce, sous le souffle de l'Esprit-Saint. Ainsi s'accomplit, dans sa plénitude, l'obéissance catholique, vouée par nature à reproduire Notre-Seigneur Jésus-Christ, sous l'action mystique de la charité : *Caritas Christi urget nos* (2 Cor., 5, 14).

VII

Telle est donc la perfection de l'obéissance chrétienne.

Mais on demandera peut-être à quelles conditions un si grand mystère est possible. La matière est assez importante pour que nous cherchions à éviter toute illusion et à justifier nos démarches concrètes. Cette question mérite donc une réponse. Celle-ci ne résorbera pas le mystère, on le pense bien ; elle aura tout au plus l'avantage de montrer à quelle profondeur l'obéissance s'enracine dans l'Eglise du Christ. Cette question est d'ailleurs inévitable. Elle pourrait prendre la double forme que voici : Comment se peut-il que le supérieur tienne effectivement la place de Dieu, commande, en tout, au nom de Dieu ? — Comment est-il possible d'autre part que l'obéissance soit une véritable assimilation au Christ ? — La réponse à ces deux questions est brève en sa substance : cela ne se peut que dans l'Eglise et dans l'Eglise catholique. C'est de cela qu'il faut dire quelques mots.

Quand l'inférieur voit dans le supérieur Dieu même qui lui commande, ce n'est pas, nous l'avons dit, une vue purement imaginative, une affabulation destinée à enchaîner « la folle du logis », un procédé d'autosuggestion. Il s'agit, en l'espèce, d'une vérité aussi solide que l'Eglise sur laquelle elle se fonde.

L'Eglise, en effet, est le Corps du Christ. Cela veut dire que mystérieusement toute l'Eglise, visible et invisible, est enracinée dans le Christ. Cela veut dire par conséquent que la hiérarchie tout entière est liée au Christ, non pas seulement instituée à l'origine par le Christ, et pour ainsi dire abandonnée par lui à son sort terrestre, mais encore aujourd'hui tout entière attachée à la volonté positive du Christ, suspendue à sa volonté. Cela veut dire que mystérieusement, mais réellement, la hiérarchie ecclésiastique est soudée à la volonté du Christ et la présente, parce que la hiérarchie, structure de l'Eglise, est le corps du Christ. L'aspect juridique inévitable que prend la hiérarchie, est, pour sa part, la révélation et la vérité du Christ total

parmi nous. De là il suit que l'inférieur qui obéit à ses supérieurs légitimes voit apparaître à son niveau la volonté même de Dieu, épousée par la volonté du Christ, laquelle est inhérente à la hiérarchie en tant que telle. Parce que l'Eglise est le Christ, la volonté de Dieu est la substance des ordres qui nous atteignent ; la volonté de Dieu circule donc à travers le Corps du Christ plénier, visiblement et invisiblement. C'est parce que l'Eglise est le Christ que nous ne pouvons jamais désobéir à un ordre formel et légitime, maintenu comme tel, sans tomber sous le coup de la parole du Christ : « Qui vous méprise me méprise » (Luc, 10, 16). C'est donc en vertu de la continuité mystique qui les unit que la volonté du supérieur s'identifie à la volonté de Dieu. Là aussi, c'est le moment de témoigner que l'on croit en l'Eglise, que l'on croit au Corps du Christ. Mais cela, nous le savons, n'est possible que dans la foi, par la grâce : « Sans moi, vous ne pouvez rien faire » (Jean, 15, 5).

L'Eglise est le Christ, disions-nous. Cela est vrai, mais elle l'est en vertu d'une identité mystique et non pas d'une identité logique. L'Eglise donc ne se confond pas avec le Christ. Le Christ commande, mais mystiquement et médiatement, non point par révélation directe. C'est la raison dernière qui donne à l'inférieur placé devant un ordre impraticable le droit de faire des représentations, d'opposer des arguments, de résister tant que le commandement n'est pas formellement maintenu. L'identification de l'Eglise au Christ n'est pas le terme d'une réduction logique, elle est l'aboutissement de l'opération mystique et divine, opération qui ne supprime pas la réalité humaine des supérieurs, leurs qualités et leurs défauts. Ainsi s'expliquent, pour l'inférieur, le devoir de la réflexion, l'usage de tous les moyens de la prudence, vertu surnaturelle qu'on ne peut jamais délaissier. Abraham, au contraire, n'avait point à délibérer ; l'ordre émanait directement de Dieu. Et s'il reste loisible à Dieu d'en agir ainsi avec ses serviteurs, sainte Marguerite-Marie par exemple, en règle très générale cependant, les ordres de Dieu surgissent pour nous dans la volonté du supérieur ecclésiastique, qui, elle, doit d'abord être comprise, avec toutes les ressources du bon sens, du raisonnement, avant d'être exécutée.

C'est donc le mystère même de l'Eglise qui détermine en dernier ressort la nature de l'obéissance catholique. C'est sur ce mystère seul que repose la possibilité de n'obéir qu'à Dieu. C'est le mystère de l'Eglise qui explique les modalités que prend notre soumission même. C'est encore et toujours le mystère de l'Eglise qui va répondre à la seconde question que nous posons et expliquer comment l'obéissance chrétienne peut être l'assimilation au Christ.

Toute obéissance n'y parvient pas, à moins que, d'une manière ou d'une autre, elle ne se rattache à l'obéissance ecclésiale. En tout cas, c'est dans la seule Eglise catholique, et de plein droit, que s'accôm-

plit dans la soumission l'identification mystique avec Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Seule, l'Eglise, en effet, peut de plein droit, par son action, par ses gestes que sont les sacrements, sanctifier les hommes, les rendre « conformes à l'image du Fils de Dieu ». Seule, elle le peut, parce que seule l'Eglise fait les gestes du Corps du Christ. Or, tous les gestes, toutes les paroles, toutes les attitudes, toute l'action enfin de notre Mère la Sainte Eglise ne peuvent avoir d'autre but et d'autre substance que l'action même du Christ, c'est-à-dire, sanctifier, rendre les hommes semblables à lui. Mais cela, c'est la propriété de l'Eglise. Seule, l'Eglise, par sa hiérarchie, par ses commandements permanents et par ses ordres accidentels, peut rendre « perpétuelle l'œuvre de la Rédemption » ⁽³³⁾, en identifiant l'âme au Christ.

Seule, l'Eglise le peut, mais toute l'Eglise le peut, toute son action sur l'homme le peut, puisque l'Eglise est toujours le Corps du Christ. Et s'il est vrai que la sanctification de l'âme s'accomplit spécialement et premièrement par l'obéissance aux sacrements, il est non moins vrai qu'elle s'accomplit secondairement par l'obéissance aux sacramentaux, à la liturgie, et finalement aux ordres, quels qu'ils soient, émanés de la Volonté de l'Eglise.

S'il est vrai que la vertu sacramentelle, présente au cœur du mystère de l'Eglise, se répand, selon des modalités diverses, à travers l'être et l'agir de l'Eglise, l'obéissance catholique possède une valeur sacramentale. Les commandements de l'Eglise, ceux des supérieurs établis par elle, sont, en effet, des signes institués par l'Eglise en vue de sanctifier l'univers, et cela plus ou moins directement. N'est-ce pas ainsi que se définissent les sacramentaux ? Les ordres émanés de la volonté de l'Eglise sont aussi des gestes du Corps du Christ, et comme tels, pourraient-ils ne pas nous assimiler à Jésus-Christ ? C'est ainsi qu'à l'obéissance revient une part dans l'œuvre mystique de l'identification au Seigneur. Ce serait donc faire tort à l'obéissance catholique que de la considérer comme une simple ascèse, ou comme une simple prudence. Elle dépasse prudence et ascèse, tout en les assumant, car elle est une mystique, la mystique de l'intégration au Corps du Christ, au Christ lui-même.

Aussi l'obéissance dans l'Eglise et à l'Eglise nous rend-elle d'une manière certaine le Christ présent, bien qu'il ne nous soit pas possible d'exprimer en termes humains la vérité de cette présence. En tout cas, même si les mots nous manquent pour la traduire et que nous en soyons réduits à parler encore de présence mystique, c'est bien, pour la substance des choses, ce que pensait saint Cyprien : le Christ, dit-il, « à son gré, sur un signe, *par sa présence*, gouverne et les supérieurs eux-mêmes et l'Eglise avec les supérieurs » (Ep. 69, 9).

(33) Concile du Vatican, Denz.-Bann., 1821.

Aussi croyons-nous facilement avec saint Thomas que l'obéissance est « *maxima virtutum moralium* » (2^a 2^{ae}, 104, 3), mais nous le croyons, non pas seulement parce que l'obéissance est un sacrifice, mais parce que le Christ est intérieur à la soumission aux commandements de son Eglise. C'est par là que l'obéissance est sanctification, assimilation au Seigneur, et finalement méthode toujours actuelle de Rédemption.

VIII

La perfection de l'obéissance ne peut être espérée que de l'obéissant catholique.

Elle seule invite l'homme aux plus grands détachements, elle seule lui propose la plus haute spiritualisation dans le renoncement. Mais seule aussi, elle est raisonnable selon le Christ « en qui sont cachés tous les trésors de la sagesse et de la science » (Col., 2, 3), puisque seule elle est assurée de l'efficacité rédemptrice. Or, une telle perfection ne peut être envisagée que dans l'obéissance à l'Eglise, parce que seule l'Eglise possède le secret d'assimiler les âmes au Christ, à travers le sensible et par le sensible, à travers la hiérarchie et par la hiérarchie.

S'il en est ainsi, il nous faut tirer la conclusion. Ce pourrait être la suivante : la vocation à la perfection de l'obéissance est fondée sur la relation que le baptisé possède à l'Eglise. Sous peine de transformer l'aggrégation à l'Eglise en un formalisme vain, en un juridisme desséché, le chrétien doit, si l'on peut dire, élever son désir de ressembler au Christ et donc son obéissance à l'insertion qu'il a dans le corps ecclésial. L'appartenance juridique à l'Eglise appelle une égale appartenance mystique et vitale ; le rattachement visible appelle un égal attachement par la grâce, par la charité, et donc par l'obéissance.

De là il suit enfin que la vocation à l'esprit et à la pratique de l'obéissance croît avec la profondeur de l'aggrégation à l'Eglise. Or, celle-ci varie. Le chrétien placé dans un mouvement mandaté par l'épiscopat est appelé plus vivement et plus entièrement à la soumission catholique que le chrétien indépendant, le prêtre plus que le laïc, le religieux prêtre plus que le prêtre, obéissance que chacun doit d'abord à ses supérieurs immédiats, à l'épiscopat et à Jésus-Christ en dernière analyse. Ainsi devons-nous ajouter un trait à ce que nous disions de la diversité des vocations à l'obéissance : cette diversité est conditionnée par l'intimité des liens juridiques qui insèrent chacun d'entre nous au Corps de Jésus-Christ, l'Eglise.

La place que l'obéissance tient dans la vie de l'Eglise est donc souverainement grande et élevée. Elle est comme la forme que revêt toujours l'« *opus operantis* » dans l'acte de la Rédemption, elle est la part humaine dans l'économie du salut. Mais, comme la Croix à la-

quelle elle conduit et qu'elle renferme, elle est aussi « le mystère caché aux siècles et aux générations passées, mais maintenant manifesté aux saints, à qui Dieu a voulu faire connaître combien est grande pour les Gentils la gloire de ce mystère » (*Col.*, 1, 28). Et l'Eglise ne parvient à progresser dans l'intelligence de ce *mysterium fidei* que grâce à la charité surnaturelle qui le lui fait comprendre, aimer et réaliser. L'obéissance, en définitive, n'est donc que la forme la plus expressive prise par la charité, quand celle-ci, refusant de se payer de mots, cherche l'union véritable avec Celui qu'elle aime, Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Œuvre admirable et difficile, œuvre impraticable à nos meilleurs désirs, nous le savons d'expérience : « Cela est impossible à l'homme, mais tout est possible à Dieu » (*Mt.*, 19, 26).

Enghien, le 3 décembre 1947

André DE BOVIS, S. I.

Fête de St François-Xavier.